



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211224-DE  
Reçu le 03/12/2021

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021

Date d'affichage : le 02 décembre 2021

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### DELIBERATION N° 2021/12/24

## **Avenant au cahier des charges de concession pour la distribution publique d'électricité Programme Pluriannuel d'Investissement**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2021/12/24**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211224-DE  
Reçu le 03/12/2021

## **Avenant au cahier des charges de concession pour la distribution publique d'électricité Programme Pluriannuel d'Investissement**

Monsieur le Président indique que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), Electricité de France et Enedis ont conclu le 18 juin 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession.

Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2018-2021, désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, les Parties se sont rapprochées afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante (2022-2025), conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6, 7 et 10 de l'annexe 2 au cahier des charges du Contrat de concession.

L'annexe 2A communiqué détaille les dispositions locales prévues à l'article 8 de l'annexe 2 qui visent à préciser les règles du dispositif de gouvernance et le contenu des éléments techniques nécessaires à l'élaboration du schéma directeur et du 2ème programme pluriannuel des investissements de la concession.

L'élaboration du schéma directeur et du second programme pluriannuel résulte de six étapes successives dont le contenu est détaillé dans les articles suivants :

- L'élaboration d'un diagnostic technique détaillé et partagé ;
- La réalisation de prévisions d'évolution de la production et de la consommation d'électricité sur le territoire de la concession ;
- La formalisation dans le schéma directeur d'ambitions pour la durée du contrat, autour de valeurs repères pouvant porter sur la qualité, la fiabilisation ou le renouvellement de certains ouvrages, ou le développement du réseau ;
- L'identification des leviers à mettre en œuvre pour atteindre les ambitions ;
- La définition des priorités (zones géographiques et types d'ouvrages concernés) et la définition dans le programme pluriannuel du niveau de l'engagement financier associé ;
- Les modalités de suivi de ce programme pluriannuel et l'élaboration des programmes annuels ;
- Les dispositions locales convenues entre les parties

Le résultat de ce travail a été présenté en commission concession.

Le président propose au comité syndical de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

En publication ou notification

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

Du 03/12/2021

**Le Président du SIEDA**  
  
**Sébastien DAVID**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES  
S.I.E.D.A.  
B.P. 3216  
12032 RODEZ  
CEDEX 9  
Département de l'Aveyron

ZAC de Bourras  
12 rue de Bruxelles  
BP 3216  
12032 RODEZ cedex 9  
05 65 73 31 60  
sieda@sieda.net  
www.sieda.fr